



Nouvelle région Auvergne – Rhône-Alpes

Indicateurs des régions fusionnées (à compter du 1^{er} janvier 2016)

Population totale au 01/01/2014	7,81 millions	
PIB 2013	<i>Montant brut (2013, en M €) : 242 579</i>	<i>Montant par habitant (2013, en €) : 31 060</i>
	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par habitant (en €)</i>
Budget total prévisionnel (dépenses)	2 983,7	382,0
En part du PIB régional global (en %)		1,2 %
Encours cumulé de la dette	2 182,4	279,4

Sources : INSEE, Direction générale des collectivités locales¹, calculs du chiffréur.

¹ Chiffres disponibles en ligne : www.collectivites-locales.gouv.fr



Synthèse

La fusion entre les régions Auvergne et Rhône-Alpes créera une région de 7,8 millions d'habitants, dont le PIB s'élèvera à plus de 242 Md€. Cela en fera la deuxième région française en termes de population et de PIB, et un poids lourd européen : son activité économique sera par exemple plus importante que celle de la Catalogne. La fusion fera également de la région Auvergne-Rhône-Alpes la deuxième région la plus riche de France en termes de PIB / habitant. A plus de 31 000 € / habitant, elle sera l'équivalente de Berlin et sera plus riche que la Vénétie ou l'Écosse.

La région présente de nombreux atouts sur les plans économique et social : elle peut compter sur son industrie et ses pôles de compétences techniques, de recherche et universitaires pour continuer à croître plus rapidement que le reste de la France, comme elle le fait depuis 2009. En outre, sa position de carrefour français et européen peut être renforcée si les grands projets d'infrastructure ferroviaire, longtemps retardés, sont menés à leur terme. Enfin, le taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et le niveau d'inégalités relativement faible de la nouvelle région constituent des avantages indéniables.

La région Auvergne-Rhône-Alpes doit cependant surmonter plusieurs défis pour réaliser l'ensemble de son potentiel. Son industrie, dynamique en période de croissance, peut également être une source importante de fragilité en période de crise, comme elle l'a déjà été au cours des précédentes récessions. La répartition de la croissance au sein de la région sera un autre enjeu de taille : la croissance risque de se concentrer sur les territoires les plus dynamiques, organisés autour du Sillon rhodanien. Les autres territoires, en particulier l'ancienne région Auvergne, pourraient se retrouver mis à l'écart de cette dynamique.

La fusion permettra également de renforcer la force de frappe financière des deux régions : la nouvelle région disposera d'un budget de près de 3 Md€, ce qui représente 1,2 % du PIB régional et l'une des plus importantes collectivités françaises.

Les dépenses par habitant de la nouvelle région, à 382 € / habitant, se situeront légèrement en dessous de la moyenne nationale, ce qui laisse des marges de manœuvre à la nouvelle majorité issue des urnes pour mettre en œuvre ses priorités politiques.

Ces marges de manœuvre sont d'autant plus renforcées que la lourde dette contractée par la région Auvergne sera diluée dans la nouvelle région. Aussi, le montant de la dette par habitant, à 258 € / habitant, sera inférieur à la moyenne nationale (307 € en 2013). De même, les emprunts risqués contractés par l'Auvergne pèseront pour moins de 3 % de l'ensemble de la dette. Cela laissera à la nouvelle majorité la possibilité d'emprunter pour investir sur le long terme.

D'autres marges de manœuvre financières pourront être recherchées dans la réalisation d'économies d'échelle en matière de fonctionnement. Cela permettrait de réduire les frais généraux, notamment ceux, très élevés, de la région Auvergne, et de réorienter ces fonds vers d'autres politiques publiques.

Hormis l'endettement et la baisse des frais généraux, peu d'autres leviers pourront être mobilisés par le nouvel exécutif régional pour financer ses politiques. En effet, près de 40 % des ressources du conseil régional dépendront des dotations et subventions de l'État, et le Conseil régional n'aura de pouvoir effectif que sur moins de 50 % de ses recettes fiscales.